

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 septembre 2018

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Un groupement unique pour l'insertion et l'évolution professionnelles

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui propose de regrouper l'établissement de formation des adultes (EFPA), l'école des métiers de la mer (EMM) et l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) au sein d'un seul groupement d'intérêt public dédié à l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC). Le GIEP sera pleinement opérationnel au 1^{er} janvier 2019.

L'objectif est de mutualiser les missions et les moyens de ces différentes structures au sein d'un seul organisme, afin de coordonner les différentes actions de formation et créer un continuum dans le parcours de formation et d'insertion des Calédoniens.

Les objectifs du GIEP

Le GIEP est créé afin de favoriser :

- l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- l'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- la promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification ;
- le rééquilibrage tel que prévu au point 4.1 de l'Accord de Nouméa.

L'organisation du GIEP

Les membres fondateurs du GIEP sont la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces, les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs paritairement, les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud (MLIJPN et MIJ Sud) et l'établissement provincial pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelles de la province des îles Loyauté (EFEPiP). L'État sera associé, sans voix délibérative.

La gouvernance de l'établissement est assurée par une assemblée générale organisée en collèges :

- un collège institutionnel (trois représentants du gouvernement, un représentant du Congrès et un représentant par province),
- un collège des partenaires sociaux,
- un collège insertion (MLIJPN, MIJ Sud, EFEPiP).

Il sera présidé par un représentant issu du collège institutionnel. Le directeur assurera le fonctionnement du GIEP, sous l'autorité de l'assemblée générale.

Afin d'assurer l'ancrage du groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles avec les besoins réels en formations et compétences en Nouvelle-Calédonie, le GIEP sera organisé en pôles opérationnels, chacun d'entre eux étant piloté par un conseil constitué de professionnels publics et privés. Ces pôles seront l'aboutissement des pôles d'excellence sectoriels mis en place dans le cadre du 10^e FED (pôle industrie, transport/logistique/maintenance automobile à Bourail et Nouville, pôle tourisme, hôtellerie, restauration à Nouville, pôle métiers de la mer à Nouville).

Un service unique d'orientation et d'accompagnement, composé de psychologues et de travailleurs sociaux, aura pour mission d'accueillir les personnes identifiées par le réseau d'information et d'orientation, d'élaborer avec elles leurs parcours, de le prescrire et de les aider à lever les différents freins à l'entrée en formation.

Mouvement de personnels et budget

Les personnels du groupement proviennent des structures qui y fusionneront (EFPA, EMM, IDC-NC), ou qui seront recrutés par le GIEP lui-même. Un organigramme prévisionnel du groupement a été produit et soumis aux personnels des établissements impliqués. Quatre réunions de l'ensemble des personnels ont déjà eu lieu et se poursuivront cette année 2018.

Son budget sera dans un premier temps équivalent à la somme des budgets de ces organismes, soit environ 1,4 milliard de francs pour l'année 2019.

Le transfert des activités actuelles de l'IDC-NC et du pôle maintenance automobile à Ducos (EFPA) vers Nouville pourrait être opéré dans les trois ans qui suivent la création du GIEP. À l'issue de ces regroupements, le GIEP aura trois implantations : deux à Nouville (ex-EFPA et ex-EMM) et l'une à Bourail (ex-EFPA).

* *
*